



# La lettre du Maire

## Bruno Beschizza



Ville d'Aulnay-sous-Bois - Octobre 2016 - Numéro 4

Édito

## La sécurité, un des axes majeurs de notre politique municipale

Chère Madame, Cher Monsieur,

La sécurité est une attente légitime des Aulnaysiennes et des Aulnaysiens. Tout le monde a le droit à la tranquillité.

Lors des élections municipales, vous avez été trop nombreux à me faire part de vos inquiétudes. Pour moi, la première responsabilité d'un maire est de tout faire pour assurer la sécurité et la tranquillité de ses concitoyens.

Désormais, la Police municipale intervient 7j/7 et 24h/24 et est joignable gratuitement grâce à un numéro vert. Quelle curieuse idée de la précédente municipalité de demander aux policiers de quitter leur service au moment où les voyous commencent à « travailler »...

Nous avons aussi renforcé les effectifs de votre Police municipale. Nos policiers sont aujourd'hui mieux armés et mieux équipés. Nous leur avons également donné les outils juridiques leur permettant d'accomplir leurs missions, comme un arrêté réprimant la consommation d'alcool sur la voie publique et la mendicité agressive. Enfin, une brigade spéciale de la Police municipale chargée de lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages de débris vient d'être mise en place.

Cette politique de sécurité, nous l'assumons et la revendiquons. Pas par idéologie. Mais parce qu'une ville sûre, c'est une ville attractive, une ville qui respire et où chacun doit pouvoir vivre sans crainte. Voilà notre ambition pour Aulnay-sous-Bois.

La politique de sécurité que nous menons doit aller encore plus loin. C'est pourquoi nous devons maintenant nous attacher à bâtir des projets structurants pour la sécurité de demain.

Malgré des finances contraintes, nous avons décidé d'établir un budget pluriannuel afin d'installer chaque année de nouvelles caméras et de construire un nouveau centre de supervision urbain, qui accompagnera ce grand plan de vidéoprotection. Par ailleurs, nous allons à la recherche de toutes les subventions possibles pour financer notre politique de sécurité.

Vous pouvez compter sur ma détermination et celle des agents municipaux pour garantir votre sécurité au quotidien.

Bruno Beschizza  
Votre Maire

« Une ville sûre, c'est une ville attractive, une ville qui respire et où chacun doit pouvoir vivre sans crainte. »

# La Police municipale

« RESPECT ET EFFICACITÉ », LA DEVISE DE LA POLICE MUNICIPALE

Dès l'arrivée de la nouvelle municipalité, la Police municipale s'est vue fixer de nouveaux objectifs avec une directive claire : l'obligation de résultats. Désormais, les maîtres mots de la Police municipale sont « visibilité, efficacité, proximité ».

« 76 agents  
de Police municipale »

En quelques mois, la police municipale est ainsi devenue opérationnelle 24h/24 et 7j/7, présente et à votre écoute dans tous les quartiers. Les effectifs ont également été augmentés. De 65 agents en 2014, la Police municipale en compte aujourd'hui 76. Des brigades spécialisées ont aussi été créées. Ainsi, une brigade est chargée des marchés, des véhicules ventouses ou en stationnement abusif sur la voie publique. Elle a procédé à 1718 mises en fourrière en 2015.

Ce service de proximité est aussi devenu plus accessible grâce à un numéro vert facile à retenir (0 800 39 93 93). Devenue véritable police du quotidien, elle a répondu l'année dernière à plus de 17 000 appels et réquisitions téléphoniques.

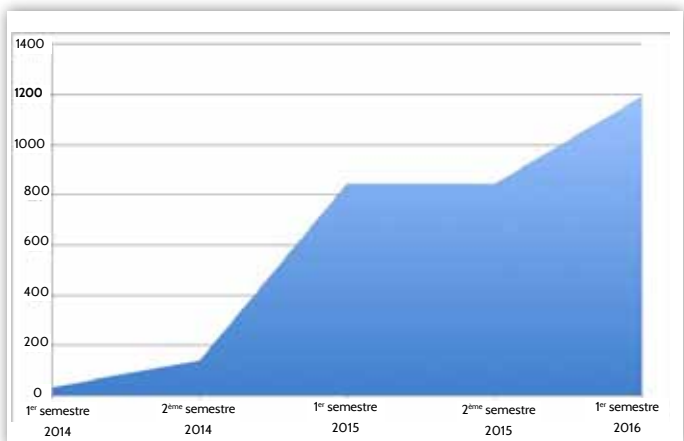


Par ailleurs, plus de 3 800 personnes se sont rendues au poste de police situé dans le quartier du Vieux-Pays.

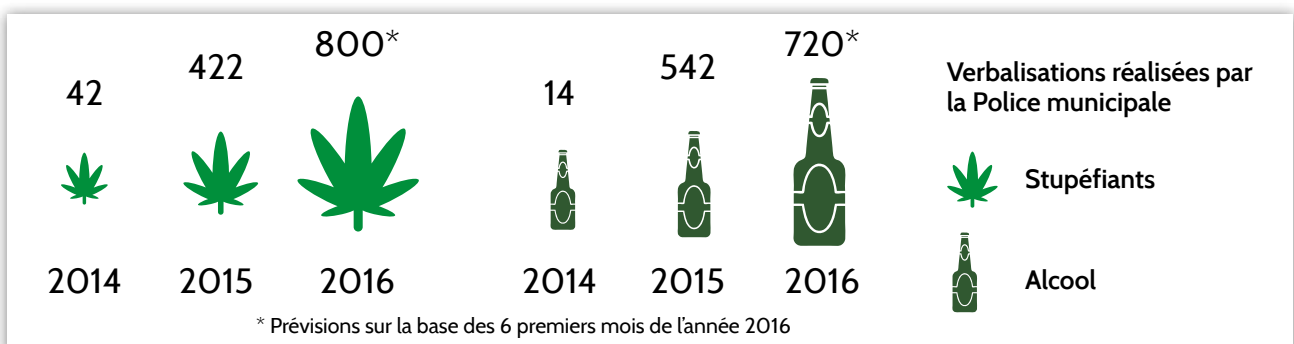
« 1718 mises en fourrière  
en 2015 »

## LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

Elle est principalement chargée de la lutte contre la délinquance et les incivilités ainsi que de la sécurité des personnes. Les agents disposent pour cela d'un arsenal réglementaire renforcé par des arrêtés municipaux, par exemple sur la consommation d'alcool et la mendicité agressive.



Individus interpellés par la Police municipale et remis à la Police nationale





## Un grand plan annuel pour la vidéoprotection

En 2014, Aulnay-sous-Bois comptait seulement 26 caméras de vidéoprotection, obsolètes et souvent en mauvais état de fonctionnement. Ce maillage était très insuffisant pour une ville de plus de 82 500 habitants. Nous avons donc décidé de mettre en place un plan pluriannuel d'investissements.

Aujourd'hui, grâce à ce plan de déploiement ambitieux, **la ville compte 74 caméras. Les images sont surveillées 24h/24 par 16 opérateurs vidéo.** 30 caméras supplémentaires doivent être installées d'ici la fin de l'année et une cinquantaine de caméras seront installées chaque année jusqu'en 2020 pour un total d'environ 320 caméras réparties sur l'ensemble de la ville.

Ces nouvelles caméras seront capables de lire une plaque d'immatriculation ou de détecter un événement significatif, comme un mouvement de foule.

### UN NOUVEAU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN

Dans le cadre de ce plan de déploiement de la vidéoprotection, un nouveau centre de supervision urbain sera construit. Il permettra une exploitation

efficace des images en lien direct avec les services de l'État. Livraison prévue fin 2017.

### DES CAMÉRAS QUI ONT DÉJÀ FAIT LEURS PREUVES

Les images sont visionnées en temps réel par des agents assermentés. Elles peuvent servir, sur réquisition, à élucider une infraction délictuelle ou criminelle. Elles peuvent enfin être demandées par les services de l'État, comme la Direction de la police judiciaire.

L'augmentation du nombre de caméras porte ses fruits. **En six mois sur l'année 2016, la vidéoprotection a permis 2 809 interventions et 187 interpellations, soit deux fois plus que sur l'ensemble de l'année 2015.**





# Le service de téléalarme

## UNE ATTENTE FORTE DES AULNAYSIENS

En 2012, sans aucune concertation avec les usagers, l'ancienne municipalité décidait de confier le service de téléalarme à une société privée qui intervenait à la place de la Police municipale. Le temps d'intervention des agents de sécurité devenait supérieur à une heure et le dispositif s'avérait inefficace.

## UN DÉLAI D'INTERVENTION RÉDUIT

En 2015, nous avons relancé le dispositif et passé une convention avec un prestataire de téléalarme dont la mission est de signaler à la Police municipale toute intrusion. Ce service est aussi ouvert aux entreprises et aux commerçants. Aujourd'hui, **le délai moyen constaté d'intervention est compris entre 5 et 7 minutes.**



**POUR VOUS ABONNER**  
01 48 69 67 26  
Abonnement : 22€/mois  
Délai d'intervention : 5 à 7 minutes



## Le dispositif « Tranquillité vacances »

L'opération tranquillité vacances est un service vous permettant de sécuriser votre habitation lors de votre départ en vacances. Ce service gratuit est assuré tout au long de l'année par des forces de Police nationales et municipales.

Pour en bénéficier, vous devez vous rendre au poste de Police nationale ou

municipale, muni d'une carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Inscription faite, une patrouille passera régulièrement durant votre absence pour sécuriser les abords de votre domicile et dissuader d'éventuelles intrusions.

## Prudence



### Lutte contre les vols à la fausse qualité, n'ouvrez pas à n'importe qui !

Faux policiers, faux postiers, faux agents ERDF, faux employés de la Mairie... les vols à la fausse qualité se multiplient. Soyez vigilants face aux escrocs se faisant passer pour des professionnels ou des agents municipaux afin de pénétrer chez vous.

Assurez-vous de l'identité des individus qui se présentent chez vous, en exigeant une carte professionnelle ou un justificatif de passage. Vérifiez la venue de la personne auprès de l'organisme d'origine, du gardien ou de vos voisins. Sollicitez la présence d'un voisin lors des visites et accompagnez l'individu dans tous ses déplacements intérieurs.

Évitez de mettre sur votre boîte aux lettres les mentions « Madame X, veuve Y » et ne divulguez jamais où vous cachez vos objets de valeur.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la police.



## La lutte contre les campements sauvages

Début 2014, la ville accueillait le plus important campement sauvage d'Île-de-France. À l'arrivée de la nouvelle majorité, pour rétablir l'ordre et la salubrité, nous avons entrepris les actions judiciaires nécessaires à l'évacuation de ce campement.

Coût total du démantèlement  
et de la mise en sécurité du terrain :  
**811 385 €**

Afin d'éviter l'installation de nouveaux campements, nous avons mis en place une

surveillance dynamique. Les sites d'installation potentiels sont identifiés. Les accès à certains d'entre eux ont été sécurisés et la Police municipale y effectue des rondes quotidiennes. Lorsqu'elle constate une installation illégale, elle prend les dispositions nécessaires pour faire évacuer les lieux. En effet, au-delà de 48 heures d'installation, la procédure d'expulsion est rendue beaucoup plus difficile.

Grâce à ce dispositif de prévention, la Ville est en mesure de lutter contre le retour des campements sauvages sur son territoire.

## La ville se mobilise pour trouver des subventions

La sécurité n'a pas de prix. Mais elle a un coût. Afin de ne pas augmenter les impôts pour couvrir les frais engendrés par sa politique de sécurité, la Ville va à la recherche de toutes les subventions possibles. L'année dernière, la Ville a ainsi sollicité le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de renforcer son dispositif de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate et du déploiement de la vidéoprotection.

Plus récemment, la Ville a déposé une demande de subvention auprès Conseil régional d'Île-de-France. Cette requête s'inscrit dans le cadre du « bouclier de sécurité » mis en place par la Région. Cette subvention permettra de fournir des équipements supplémentaires aux policiers municipaux, mais aussi de contribuer au plan de déploiement de la vidéoprotection.



# Lutte contre la mendicité agressive



Vous êtes en voiture, arrêté à un feu rouge et quelqu'un tape vigoureusement à votre fenêtre. Vous retirez au distributeur et une personne vient vous aborder de manière appuyée afin de vous réclamer de l'argent... Chacun, un jour ou l'autre, s'est retrouvé dans ce genre de situation incommode.

**Pour lutter contre cette mendicité agressive, le Maire a pris plusieurs arrêtés permettant à la police d'intervenir.** Face à la recrudescence des plaintes et malgré l'action des forces de l'ordre contre les risques liés à la mendicité, le Maire a saisi le Préfet. Ces mesures visent également à protéger les enfants contraints à mendier.

## Le dispositif participation citoyenne

Un dispositif de participation citoyenne a été mis en place. Grâce à cette initiative, vous pouvez devenir un véritable référent de la tranquillité publique.

Le dispositif de participation citoyenne consiste à créer une chaîne d'union, d'information et de vigilance entre les habitants afin de signaler aux forces de police tout événement potentiellement dangereux.

Ce dispositif permet ainsi d'impliquer tous ceux qui le souhaitent dans une participation citoyenne.

Les membres de ce dispositif sont organisés en communautés, regroupant une centaine de foyers. Chaque communauté est animée par un référent habitant le quartier qui sera l'interlocuteur privilégié des forces de police.

En bref



### Prévention et médiation

#### Le CDDF

En 2015, nous avons mis en place un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF), afin d'accompagner les mineurs en difficulté et leurs parents. Il réunit les élus municipaux, des représentants de l'État, de la Justice et des Affaires sociales. Une fois identifiés, les jeunes en difficulté sont reçus avec leurs parents pour établir un diagnostic personnalisé et un projet d'accompagnement adapté.

#### Les permanences juridiques

La Ville propose gratuitement des permanences juridiques généralistes (droit du travail, des successions, du logement etc.). Elles consistent en une information qui peut être accompagnée d'un suivi. Ces permanences ont lieu 4 fois par mois (le mercredi et le samedi) sur rendez-vous à la Direction Tranquillité Sécurité publiques (01 48 79 65 80)

# Carton rouge !

## STOP À LA BAISSÉ DES EFFECTIFS DE LA POLICE NATIONALE

La mise en œuvre d'une politique de sécurité ambitieuse ne doit pas être un prétexte au désengagement progressif de l'État. Malgré les promesses récurrentes du Gouvernement, la tendance est malheureusement à la baisse.

*«35 agents de la Police nationale ont été enlevés à la ville»*

Nous avons pris nos responsabilités en matière de sécurité, en améliorant considérablement l'efficacité de la Police municipale et en augmentant ses effectifs. Mais l'État se désengage, ce qui se traduit notamment par des suppressions de postes dans la Police nationale. 35 agents ont ainsi été enlevés à la ville. Dans le département, ce sont 300 fonctionnaires de la Police nationale qui ont été mutés.

*«La Police municipale n'a pas vocation à devenir un supplétif de la Police nationale»*

La Ville ne peut pas constamment se substituer à l'État. La Police municipale n'a pas vocation à devenir un supplétif de la Police nationale, mais un complément utile et un partenaire indispensable de celle-ci, avec des missions différenciées pour la sécurité de tous.

## LA JUSTICE, MAILLON FAIBLE DE LA CHAÎNE PÉNALE

Les forces de l'ordre interviennent partout et obtiennent des résultats en matière d'interpellations. Mais la justice ne suit



malheureusement pas. Seule une minorité de délinquants sont effectivement sanctionnés car la machine judiciaire ne répond pas : la plupart des procédures ne vont pas jusqu'à leur terme ou ce sont les peines qui ne sont tout simplement pas appliquées.

*«75% des affaires classées sans suite en 2015»*

Ainsi, depuis janvier 2015, sur 37 affaires dans lesquelles la Ville ou ses policiers sont victimes, 28 ont été classées sans suite ! Pour exemple, notre agent de la Police municipale, gravement blessé et contraint à 45 jours d'arrêt, et dont l'agresseur interpellé à de multiples reprises, s'est vu, au tribunal de Bobigny, laissé libre sans peine !!

Les policiers se mobilisent chaque jour sur le terrain pour élucider les affaires et interpellier les auteurs d'actes de délinquance. La police aura beau faire son travail, cela restera inutile si la justice ne fait pas le sien. Le Maire a d'ailleurs adressé plusieurs courriers au Procureur de la République.

## Seine-Saint-Denis 720 postes de policiers nationaux en moins en 4 ans !

Évolution des effectifs de la Police nationale en Seine-Saint-Denis

Décembre 2012	4150
Décembre 2014	3600
Septembre 2016	3430

# La Police municipale

- ✓ 76 policiers municipaux
- ✓ 24h/24 et 7j/7
- ✓ un numéro vert 0 800 39 93 93
- ✓ 30 agents de surveillance des écoles



## LE SERVICE DE TÉLÉALARME

- ✓ Liaison directe avec la Police municipale
- ✓ Intervention en 5 à 7 minutes
- ✓ Abonnement au 01 48 69 67 26
- ✓ 22€ par mois

## LA VIDEOPROTECTION

- ✓ Un nouveau centre de supervision urbain en 2017
- ✓ 16 opérateurs vidéo
- ✓ 24h/24 et 7j/7

2014



26  
caméras

2016



74  
caméras

2020



320  
caméras



### Parole d'élue

**Séverine Maroun - Première Adjointe au maire, déléguée à la Prévention et à la Sécurité, Conseillère départementale**

« Lors du mandat précédent, j'ai trop vu ma ville souffrir du manque de sécurité. C'est pourquoi j'ai voulu mettre La votre au cœur de mes priorités et de mon action.

Pour moi, la protection des plus fragiles est essentielle. Elle passe par un travail quotidien de prévention et de médiation pour détecter le plus tôt possible les prémices d'un comportement déviant, comme par exemple le décrochage scolaire. Cela vise à éviter que nos jeunes les plus influençables ne se laissent entraîner et basculent.

Enfin, je tiens ici à remercier les agents municipaux pour leur engagement à notre service. Toujours à l'écoute et respectueux de chacun, ils accomplissent un travail remarquable. Vous pouvez compter sur moi pour ne rien lâcher ! »